

Canton de Thoiry
Département de l'Ain



01247.2025 DIVERS 07

MAIRIE de MIJOUX

2 rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

Objet : Arrêté relatif à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de moins de 100 euros

Le maire de la commune de Mijoux,

Vu la délibération n°01247.2023.12.086 relative aux délégations consenties au maire et en l'occurrence sur la délégation portant sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les créances de moins de 100€, en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Considérant la demande d'ANV de produits irrécouvrables reçue par la Trésorerie d'Oyonnax où le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état annexé, et qu'en conséquence il demande l'ANV des titres figurant sur les listes ci-jointes ;

Considérant que la commune n'a pas d'informations complémentaires permettant d'aider le comptable à recouvrer ces créances ;

Considérant qu'il appartient à l'ordonnateur d'accorder cette décharge au comptable payeur ;

Vu l'examen de ces ANV pour un montant global de 315,29€ ;

Madame le maire

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Accord de la demande d'ANV de 77,55€ relative à une facture de cantine au motif que la poursuite n'a pas produit d'effet (liste n°7337181531)

ARTICLE 2 : Accord de la demande d'ANV de 77,55€ relative à une facture de cantine au motif que la poursuite n'a pas produit d'effet (liste n°7337181531)

ARTICLE 3 : Accord de la demande d'ANV de 14,88€ relative à une facture de cantine au motif que la poursuite n'a pas produit d'effet (liste n°7337181531)

ARTICLE 4 : Accord de la demande d'ANV de 29,76€ relative à une facture de cantine au motif que la poursuite n'a pas produit d'effet (liste n°7337181531)

ARTICLE 5 : Accord de la demande d'ANV de 36,19€ relative à une facture de cantine au motif que la poursuite n'a pas produit d'effet (liste n°7337181531)

ARTICLE 6 : Accord de la demande d'ANV de 79,36€ relative à une facture de cantine au motif que la poursuite n'a pas produit d'effet (liste n°7337181531)

Fait à Mijoux, le lundi 17 novembre 2025

Le maire

Martine Viallet